

COM PROTOCOLE N°13- 23 JUIN 2010

Une impasse ?

L'OUVERTURE FAITE LE 14 JUIN DERNIER SUR LE CONTROLE DU TEMPS DE PRESENCE A ETE CONCRETISEE : DANS LE CADRE DU PROTOCOLE, LA REFERENCE A LA V2 D'UNE POINTEUSE HORAIRE SERA REMPLACEE DANS LES NOTES DE SERVICE PAR LES CONCLUSIONS DU GT « GESTION DES PERSONNELS OPERATIONNELS ». CES NEGOCIATIONS PROTOCOLAIRES, PORTANT AUSSI SUR D'AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS TELS QUE LES RETRAITES, LA SAUVEGARDE DE NOS PRIMES ET LA PREPARATION AUX ENJEUX EUROPEENS SEMBLANT EN COURTE FINALE, ET POURTANT...

Les négociations pourraient et doivent aboutir...

6 mois sans protocole

=

6 mois d'attaques.

Un hasard ?

Dans une période rendue difficile par la nature des sujets (Europe, retraite, primes, souplesse opérationnelle, etc.) et la dégradation du climat social, les contrôleurs sont écoeürés des attaques incessantes dont le corps des ICNA est aujourd'hui victime.

Il y a urgence. L'absence de protocole laisse le champ libre à toutes les régressions. Il nous faut maintenant contractualiser des garanties collectives pour tous les personnels et obtenir des perspectives claires. La démarche protocolaire semble plus que jamais le seul moyen d'y parvenir.

...encore faut il avoir envie d'aller au bout !

L'administration a rappelé que le protocole est un tout. Le DGAC a expliqué qu'attendre septembre ferait peser des risques majeurs sur la logique protocolaire. La rentrée, placée sous le signe d'un conflit sur les retraites et de rigueur budgétaire sera peu propice aux avancées proposées dans un protocole qui reste à retravailler.

L'intersyndicale conteste ces risques. Pour protester contre un calendrier qui conclut 9 mois de travail en juillet, elle décide de quitter la table des négociations quitte à remettre la logique protocolaire en question.

Le SNCTA regrette cette situation qui fragilise encore un peu plus la DGAC et ses personnels.

« Je ne peux plus vous promettre de poursuivre une démarche protocolaire. Je dois me retourner vers mon ministre »

Patrick GANDIL, Directeur Général

L'AVIS DU SNCTA

Plus que jamais, nous sommes convaincus que le protocole reste, aujourd'hui encore, le meilleur rempart contre les attaques que subit notre profession. Il constitue le seul outil garant d'évolutions équilibrées et concertées pour l'ensemble de la DGAC.

... et pourtant

EN PLUS DE SES AMBITIONS EUROPEENNES, LE SNCTA REVENDIQUE DANS CES NEGOCIATIONS UNE VERITABLE POLITIQUE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR TOUS LES CONTROLEURS AERIENS. VOICI LES PREMIERS POINTS REVENDIQUES PAR LE SNCTA DEPUIS 9 MOIS DE NEGOCIATION PROTOCOLAIRE

Sécurité

- Définir, promouvoir et renforcer le modèle de « **just culture** » dans l'ensemble des instances de sécurité du FABEC ;
- Améliorer la gestion des événements de sécurité au sein du FABEC en renforçant et harmonisant les moyens de recueil et de traitement des événements de sécurité ;
- Travailler dans le cadre du FABEC à la mise en place de plans d'action communs sur les événements de sécurité ;
- Renforcer la formation aux facteurs humains.

Soutien et gestion des contrôleurs après incident

- Donner accès à tous les contrôleurs à une cellule d'urgence médico-psychologique et promouvoir des expérimentations de « pairs » ;
- Ancrer, aux standards les plus élevés, la gestion du stress post-traumatique dans la culture managériale du FABEC.

Juridique et Responsabilité

- Renforcer l'accès aux connaissances juridiques pour les personnels détenteurs d'une mention d'unité (formation initiale, fiches d'information, conférence) ;
- Mettre en place un numéro vert accessible en permanence pour avoir un conseil juridique de première urgence ;
- Mettre en place un « référentiel professionnel moyen » pour préciser si des faits reprochés s'écartent de façon significative et anormale d'une pratique opérationnelle courante ;
- Engager les démarches visant à avoir des experts ICNA auprès des tribunaux ;
- Créer dans le cadre du FABEC, un GT sur la responsabilité juridique (civile et pénale) des personnels.

Organisation

- Adopter un volet social ambitieux et apporter des garanties pérennes pour accompagner la réforme opérationnelle des « Basses couches » ;

- Créer à l'ENAC la Direction de la formation des corps techniques qui sera le pôle de formation du FABEC ;
- Intégrer la CER à la DSNA ;
- Mettre en place une étude globale sur l'amélioration de la coordination civile/militaire ;
- Renforcer la prise en compte de l'expertise des contrôleurs aériens pour la DSAC et la DTI.

Formation

- Renforcer la formation pour la prise de fonction aux postes d'encadrement ;
- Améliorer et harmoniser l'offre de stages en immersion pour tous les organismes ;
- Faire reconnaître la formation continue en langue anglaise des personnels détenteurs d'une mention d'unité dans le cadre des aptitudes requises pour les pilotes ;
- Sécuriser la formation ICNA à l'ENAC en cas d'incapacité médicale ou d'arrêt de formation ;
- Protéger les contrôleurs lors des renouvellements des mentions d'unités ;
- Mettre en place, en coordination avec l'ENAC, une politique « simulateur » ambitieuse pour les approches et les tours ;
- Heures de vol : Prise en charge des requalifications, amélioration des subventions au pilotage, sensibilisations IFR.

Technique

- Mettre en place des équipes intégrées pour le développement de 4-flight et la modernisation des outils en Approche/Tour ;
- Renforcer l'expertise contrôle dans le cadre de l'investissement de la DSNA dans SESAR ;
- Généraliser le déploiement d'IRMA dans les groupes F et G.

Statutaire ICNA

- Mettre en place un accès au corps des IPEF (ex IPC) pour les ICNA ;
- Donner la possibilité aux ICNA sur des fonctions d'encadrement de maintenir leur mention d'unité ;

- Mettre en place, dans le cadre d'extension d'espaces, une mention d'unité intermédiaire sur les approches concernées ;
- Faire reconnaître formation des ICNA en équivalent international MASTER;
- Faciliter l'accès au grade d'ingénieur en chef en prenant en compte les détachements courts ;
- Mettre en place des CDQ sur les centres de moins de 24000Meq ;
- Adapter le nombre de CDT sur les terrains à faible BO.

Action sociale

- Généraliser le principe du contrat MNAM-ATC dans le cadre d'un prestataire unique pour le FABEC ;
- Pérenniser et étendre la garantie perte de licence dans le cadre d'un prestataire unique au sein du FABEC ;
- Mettre en place une politique ambitieuse d'aide à la garde d'enfants y compris pour les opérationnels ;
- Augmenter les subventions pour les frais de repas ;
- Etudier un double référencement à la DGAC pour l'aide à la mutuelle et prévoyance ;
- Garantir l'autonomie du CCAS et renforcer ses moyens de gouvernance ;
- Améliorer les GP Air France pour tous les ICNA, et les TSEEAC ayant une mention d'unité.

Rémunération

- Travailler à un nouveau système de rémunération (indiciaire et indemnitaire) suivant les critères suivants: simplification, harmonisation nationale et convergence européenne, prise en compte des problématiques d'effectif, etc.

Retraite

- Réunir au plus tôt des « états généraux » sur la retraite des ICNA en prenant en compte notamment les éléments suivants: harmonisation au sein du FABEC, taux de remplacement atteignant 75%, création d'une caisse spécifique de retraite pour les personnels du FABEC, possibilité de perception d'une partie de la retraite sous forme d'un capital.

TSEEAC contrôleur

- Renforcer la passerelle Sélection Professionnelle des TSEEAC vers le corps des ICNA ;
- Garantir le maintien du salaire des TSEEAC en formation ICNA :
- Etablir des équivalences entre l'exercice de la mention d'unité dans les groupes F et G et l'obtention de la 1ère et de la 2ème qualification ;
- Améliorer les modalités liées aux examinateurs dans les groupes Fet G.

Rapprocher les DOM-TOM de la métropole

- Rattacher le SNA Tahiti à la DSNA ;
- Garantir, dans le cadre du FABEC, la continuité de la prestation de service ;
- Renforcer les moyens médico-sociaux dans les territoires ultramarins ;
- Faciliter l'installation des sorties ENAC volontaires à Cayenne et St-Pierre-et-Miquelon ;
- Fournir aux originaires, sur la base du volontariat, des postes en sortie ENAC à Cayenne, St-Pierre-et-Miquelon, Nouméa et à Tahiti.

LE SNCTA VOUS INFORME EN CONTINU SUR www.sncta.fr

Par souci de transparence et pour que chacun puisse participer à la négociation de ce protocole, le SNCTA continuera de diffuser le plus largement possible, et au plus vite, les minutes prises lors de ces réunions. Vous retrouverez les versions du protocole et les notes de chacune des réunions sur www.sncta.fr espace actualité professionnelle partie protocole 2010